

RAPPORT SUR LES DISCUSSIONS
CONCERNANT LES QUESTIONS DE POLITIQUE GENERALE
QUI ONT EU LIEU ENTRE CHEFS DE DELEGATION

1. Les chefs de délégation ont examiné la situation actuelle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à l'effet de déterminer les mesures et décisions nécessaires pour renforcer la collaboration entre les parties contractantes en vue de rendre plus efficace l'application des principes repris dans l'Accord général et d'assurer la relance dans la mise en ordre du commerce international.
2. Les échanges de vues qui ont eu lieu ont permis de constater qu'il y avait, entre les chefs de délégation, un accord total sur la haute importance qu'il convient d'attacher à la sauvegarde des résultats absolument essentiels obtenus par les PARTIES CONTRACTANTES et à la création de nouvelles possibilités qui leur permettront d'accomplir d'autres tâches utiles. En particulier, il a été généralement estimé et nettement déclaré que l'attitude et la politique des Etats membres, tant sur le plan national que dans le domaine international, ne respectaient pas toujours fidèlement les principes fondamentaux de l'Accord général. D'autre part, il a été rappelé que le GATT est la seule organisation à vocation universelle compétente en matière de commerce international au sein de laquelle les pays s'efforcent et s'encouragent mutuellement à mettre en pratique ces principes dont la réalisation est profitable à tous et à chacun. Pour ces raisons le GATT mérite un soutien sans réserve.
3. Pour que les milieux gouvernementaux, ainsi que le monde du commerce et de l'industrie soient mieux en mesure d'apprécier l'importance véritable du GATT, il importe que tous ceux qui le connaissent bien, représentants officiels et autres, s'efforcent résolument par une action concertée de le présenter sous son vrai jour et dans sa véritable perspective tant aux autorités nationales à qui incombent des décisions de caractère politique que devant l'opinion publique de leur pays.
4. Les chefs de délégation appellent l'attention des gouvernements sur les points suivants:
 - A. Les chefs de délégation ont estimé à l'unanimité qu'il doit être universellement reconnu que les parties à l'Accord ont accepté les règles du GATT motif pris qu'elles voyaient dans leur application une source d'avantages primordiaux aussi bien d'un point de vue

individuel qu'en leur qualité de membres de la communauté commerciale internationale. Les servitudes et les contrôles qui grèvent les possibilités de recourir à des mesures de protection ou à d'autres interventions des pouvoirs publics ont pour objet non point de contrecarrer la légitime détermination des politiques nationales, mais bien d'éviter que ces politiques nationales ne se rendent mutuellement impuissantes et ne compromettent la réalisation des objectifs que les parties contractantes se sont assignés dans le cadre du GATT.

- B. Les chefs de délégation unanimes estiment qu'il est indispensable que la nécessité essentielle de maintenir la stabilité que le GATT a conférée aux tarifs douaniers soit mieux appréciée de tous. Le fait que depuis la guerre le GATT ait permis d'abaisser ou de consolider des taux de droits frappant des produits qui représentent ... pour cent du commerce mondial et ... pour cent des échanges entre les participants démontre qu'un ordre nouveau s'est instauré grâce à lui dans les rapports entre nations. Si le GATT ne freinait pas la hausse des tarifs, le rétablissement du multilatéralisme et de la liberté des échanges n'aurait jamais pu être envisagé. S'il n'avait pas facilité, par ses encouragements positifs, la réduction des obstacles tarifaires, le commerce international n'aurait jamais atteint le niveau élevé qu'il connaît aujourd'hui.
- C. Les chefs de délégation ont estimé que, malgré les résultats considérables que l'application de l'Accord général a donnés jusqu'ici, il importe de prendre conscience de la nécessité de pouvoir compter désormais sur un dispositif mieux approprié et permanent. Afin de soutenir le GATT dans ses efforts en vue de développer les échanges internationaux, les gouvernements des Etats membres devraient proclamer qu'ils reconnaissent en lui le seul organisme compétent et à vocation universelle en matière de commerce international et que leur intention est de l'ériger, dans les plus brefs délais, en Organisation permanente dotée d'un statut juridique propre. Les gouvernements devraient, le plus tôt possible, prendre toutes dispositions utiles en vue de la ratification des protocoles d'amendement adoptés à la neuvième session des PARTIES CONTRACTANTES. Ils devraient également concerter les modifications organiques nécessaires et possibles pour faire des PARTIES CONTRACTANTES un organisme plus efficace encore.
- D. Les chefs de délégation ont déclaré à l'unanimité que, pour régler avec plus d'efficacité les grands problèmes communs que pose le commerce international et pour tirer le meilleur parti des possibilités de collaboration internationale et d'échanges de vues que leur offre le GATT, les ministres responsables du commerce extérieur devraient profiter des sessions annuelles des

PARTIES CONTRACTANTES pour se rencontrer. Ils devraient inscrire à leur ordre du jour les problèmes d'une ampleur certaine et qui présentent un intérêt général. En particulier, le rapport annuel du GATT sur l'état du commerce international devrait provoquer un très large débat. Une telle rencontre faciliterait la solution de certains problèmes urgents, du fait que se trouveraient réunies les personnalités qui sont seules habilitées à prendre des décisions immédiates à l'échelon le plus élevé.

- E. Les gouvernements devraient également prendre toutes dispositions utiles pour que, en dehors de la présence des ministres aux sessions annuelles, les délégations soient en mesure d'apporter une participation entière aux travaux et aux discussions concernant toutes les questions que l'on peut considérer à juste titre comme relevant du commerce international.
- F. De nombreux chefs de délégation ont exprimé leur profonde inquiétude devant le fait que les PARTIES CONTRACTANTES n'ont pas vraiment cherché à résoudre un certain nombre de problèmes que pose le commerce international et qui revêtent une importance très nette pour la réalisation des objectifs du GATT (lorsqu'elles ne s'en sont pas désintéressées purement et simplement), tels que les problèmes particuliers au commerce des produits de base, les pratiques commerciales restrictives, les obstacles d'ordre administratif, etc. Ils sont fermement convaincus qu'un travail d'une réelle valeur devrait être entrepris dans ces divers domaines. La participation de toutes les délégations, quelle que soit le point de vue qu'elles ont à défendre, serait indispensable pour qu'une telle entreprise atteigne à un haut degré de réalisme et d'efficacité. Cette façon de voir a été très largement appuyée.
- G. Enfin, les chefs de délégation ont estimé que les gouvernements devraient reconnaître la haute qualité du travail accompli jusqu'ici par le Secrétaire exécutif et son personnel avec une économie de moyens digne de tous les éloges. Il leur est apparu que le Secrétaire exécutif devrait avoir des possibilités matérielles qui lui éviteraient de perdre ou lui permettraient de recruter un personnel de grande valeur afin de maintenir les hautes qualités de travail du secrétariat, face à l'accroissement des tâches indispensables à la bonne exécution et à l'élargissement des fonctions du GATT. A cette fin, il est impératif de prendre effectivement des décisions sur le niveau du budget, les conditions d'emploi du secrétariat et un régime normal de pensions de retraite.